

Commission culturelle du 3 septembre 2021

Présents : Carmen Mazier, Maryse Frammery, Virginie Bécamel, Christophe Gassin, Hervé Depasse, André Béteille, Anne-Marie Sanguin, Marie-Hélène Vaux, Anne-Marie Rieu, Michèle Cruypenynck, Régine Greer, Odile Pernin-Vidal,

1) Les manifestations/activités de l'été

- **Théâtre – 3 juillet** : restitution de **l'atelier d'écriture** de Michèle Cruypenynck
- Activité balade du **club Nature** pendant l'été sans interruption. Le GPN a toujours besoin de bras pour les travaux paysagers.
- **Résidence des Quincailleurs** : 1^{ère} quinzaine d'août - Chasse au trésor- Le trésor – un beau livre réalisé à partir du mythe collectif de la Brigande, a été déposé à la médiathèque
- Résidence ouverte avec la projection du film réalisé en 2020.

2) Début de la saison 2021-2022

Les dates retenues :

- > depuis le 31 août : expo Claude Auroy à la médiathèque
- > 18 septembre : présentation de la saison ATP au foyer
- > 25 septembre : Livres en balade à la médiathèque – 10h-17h
- > 2 octobre : Le Temps des Cerises- Théâtre de rue + pique-nique- Chemin de la fontaine- Organisation CCPU+mairie.

Les projets à lancer ou relancer :

- > **Projet avec Da Storm** (Hip-Hop, Graf, Musique) de créer une fresque murale avec les adolescents du village au niveau de l'aire de jeux. Contact : Christophe

- > **Expos** : Eric Babaud, art posté – Contact : Virginie- Odile
Jean-Pierre Thein : arts plastiques (sculpture, peinture, collage...) – Contact : Virginie- Odile
Maëla Desuraune- Arts plastiques - Contact : Marie-Hélène

- > **Partenariat** avec Le Théâtre des littératures à voix haute – **Denis Lanoy**

Proposition d'une intervention pendant l'automne : 1 lecture à l'école + 1 lecture pour adulte (Joseph Ponthus, *A la ligne, feuillets d'usine*) – Devis : 355,82€

Possibilité d'intégrer Denis dans le projet école sur la lecture à voix haute – 2 ou 3 séances.

Financement à étudier.

Contact : Odile – RV à organiser : Michèle, Marie-Hélène, Odile

- > **Projection du film** sur Isabelle Autissier : fin septembre/début octobre. Contact avec le réalisateur : Carmen.

Les clubs de la médiathèque :

- > Cinéma : réunion du groupe Cinéma le 08/09. A suivre... avec Gaston.
- > Méthodologie : Anne-Marie – Reprise le 29/09- le mercredi, tous les 15j.
- > Ecriture : atelier de Michèle toujours le 3ème mardi du mois à 18h15.

3) Questions- Débats

- A propos de la **projection Vignes dans le Rouge (21/07)**, proposée par l'Abrix bar, une remarque est faite sur la recette du chapeau : à qui revient-elle, l'Abrix bar, l'Épicerie ou l'invité, réalisateur du film ?
- Pour avoir des précisions sur cette question et bien d'autres, un doc joint au CR, concernant le spectacle vivant - **Petit guide survie – Fiches pratiques pour entreprendre des projets musicaux** (notamment p.18 : La Billetterie, obligations et solutions).
- Financement des projets associatifs : Anne-Marie Sanguin enverra sous peu les dossiers aux associations. Date limite de dépôt en mairie pour l'année 2022 : 15 mars.
- La demande d'un calendrier des activités revient à nouveau. La mise en place d'un agenda sur le site internet de la commune est à l'étude. Responsables : Olivier Lafay, Christophe, Odile.
- La question du pass sanitaire est posée par Carmen pour mettre en place le fonctionnement des activités de Sports et Loisirs.
Pour ce qui concerne les bénévoles ou les intervenants, les associations s'assurent qu'ils ont le pass. La question du contrôle du pass pour le public est débattue. Christophe souligne la nécessité de mettre toutes les activités associatives, quel que soit leur public, devant la même obligation. Le principe du contrôle du pass est donc retenu.

Rappel de la législation en vigueur :

Le « pass sanitaire » est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire, à savoir :

- chapiteaux, salles de théâtre, salles de spectacles sportifs ou culturels, salles de conférence ;
- salons et foires d'exposition (par hall d'exposition) ;
- établissements de plein air y compris les parcs zoologiques, d'attractions et à thème ;
- stades, établissements sportifs, piscines, salles de sport ;
- grands casinos, salles de jeux et bowlings ;
- festivals assis / debout de plein air ;
- cinémas et théâtres ;
- monuments, musées et salles d'exposition ;
- bibliothèques, médiathèques (hors bibliothèques universitaires et spécialisées, BPI, BnF) ;
- compétitions sportives ;
- autres événements, culturels, sportifs, ludiques ou festifs, organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.
- établissements de culte pour les événements ne présentant pas un caractère cultuel ;
- navires et bateaux, de type navires de croisière
- dans les discothèques, clubs et bars dansants.
- dans les fêtes foraines, à partir d'un seuil de 30 stands ou attractions.

À compter du 9 août, le « pass sanitaire » est étendu :

- **aux activités de restauration commerciale** (bars et restaurants, y compris sur les terrasses), à l'exception de la restauration collective ou de vente à emporter de plats préparés, de la restauration professionnelle routière (sur la base d'une liste validée par arrêté préfectoral) et ferroviaire, du room service des restaurants et bars d'hôtels et de la restauration non commerciale, notamment la distribution gratuite de repas.

Prochaine commission : **Jeudi 25 novembre- 18h**. Foyer – Prévisions pour l'année 2022.

CR : Odile